



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E101783

VALABLE JUSQU'AU 07/03/2024

ÉDITÉ LE 24/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 533 102 653 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 11897226-21

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 5060789804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 5060789804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : VERLINDE ERIC

37 ROUTE NATIONALE 2
02260 LA FLAMENGRIE

Téléphone : 09 61 69 35 96

Portable : 06 80 58 60 26

Site Internet :

E-mail : ericv@verlinde-ets.fr

Responsabilité légale :

VERLINDE ERIC GÉRANT

Fax : 03 23 97 90 71

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	07/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.